

**Procès-verbal de la réunion de Préparation de l'élaboration du 5^{ème} rapport
FiTi-mauritanie
Nouakchott, le 06/06/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six juin à dix heures 30mn, s'est tenue une réunion du Groupe National Multipartite de FiTi Mauritanie.

L'objectif de la réunion est de :

- Préparer la 2^{ème} validation de la Mauritanie et passer en revue l'Etat de mise en œuvre des actions correctives demandées à la Mauritanie lors de la 1^{ère} validation ;
- Echanger sur le bilan de mise en œuvre des recommandations des Rapports FiTi de la Mauritanie ;
- S'accorder sur les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la 2^{ème} validation

I. Etaient présents :

La liste des participants est jointe en annexe1 du PV.

II. Ouverture de la réunion :

Dans son mot d'ouverture, Mr Sidi Ali SIDI BOUBACAR, Président du GMN Mauritanie a tout d'abord souhaité la bienvenue aux membres et invités du GMN Mauritanie, rappelant l'intérêt accordé par la Mauritanie à la FiTi. Ensuite il déclara la réunion ouverte et donna la parole à Monsieur Lamine CAMARA du Secrétariat du GMN qui rappellera les objectifs de la présente réunion.

III . Déroulement de la réunion :

Dans sa 1^{ère} Présentation, Mr Mansour NDOUR coordonnateur régional de FiTi en Afrique de l'Ouest Francophone rappela qu'afin de s'assurer que tous les pays mettant en œuvre la FiTi appliquent le même Standard avec le même niveau de qualité, des validations périodiques ont été instituées et permettent d'évaluer le respect du Standard FiTi par un pays qui le met en œuvre. Le **Conseil d'Administration international (CAI)** de la FiTi, l'organe de supervision mondiale de la FiTi, est responsable des validations des pays.

La République islamique de Mauritanie a déjà subi sa première validation périodique qui a couvert la période allant de décembre 2018 à mars 2022. Le premier rapport FiTi de la Mauritanie (couvrant l'année civile 2018) et le deuxième rapport FiTi (couvrant les années civiles 2019 et 2020) ont été inclus

dans la validation. Sur la base d'un processus rigoureux et diligent, le CAI de la FITI a conclu que la Mauritanie a fait des "**PROGRES SIGNIFICATIFS**" dans la mise en œuvre du Standard FITI au cours de la période de validation.

Toutefois, la Mauritanie devait mettre en œuvre **cinq actions correctives** afin de progresser vers le statut de « **PAYS CONFORME** » à la FITI lors de sa deuxième validation prévue à partir de juillet 2024.

Le présent document fait le point sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre des actions correctives.

1. Mise en œuvre de l'action corrective 1

Action corrective 1. Le gouvernement mauritanien doit, d'ici fin septembre 2023 clarifier les responsabilités entre le ministère des Affaires économiques (actuellement le ministère de tutelle de la FITI) et le ministère des Pêches et de l'Économie maritime. Au cas où le MPEM va assumer le rôle de ministère de tutelle de la FITI en Mauritanie, le pays doit :

1.1. Formaliser cette décision par acte approprié (par exemple un arrêté ou un décret) :

L'arrêté conjoint n°0734 du 29 juillet 2022 a désigné le MPEM comme nouveau ministère de tutelle de la FITI.

1.2. Nommer un nouveau Responsable national de la FITI au sein du ministère des Pêches et de l'Économie maritime

Un nouveau responsable national de la FITI a été nommé par arrêté n° 1096/MPEM du 22 novembre 2022

1.3 Annoncer publiquement les deux décisions (changement de ministère de tutelle de la FITI et nouveau responsable national de la FITI).

L'arrêté conjoint n°0734 du 29 juillet 2022 et l'arrêté n° 1096/MPEM du 22 novembre 2022 sont publiés en ligne sur le site du MPEM. Ces deux arrêtés sont également publiés sur le site dédié à la FITI

Recommandation : Publier les 2 arrêtés sur la page du GMN et Insérer le lien

2. Mise en œuvre de l'action corrective 2

Actions corrective 2 : Le Ministère de tutelle de la FITI doit mettre en place un GMN qui est efficacement engagé dans la FITI. A cet effet, le Responsable national de la FITI doit, en collaboration avec les membres actuels du Groupe multipartite national, d'ici fin juillet 2023 :

2.1 Examiner et (si nécessaire) ajuster la composition actuelle du GMN et effectuer une analyse des organisations ou entités pertinentes pour la pêche maritime durable en Mauritanie mais qui sont actuellement absentes du Groupe multipartite national (le cas échéant)

Pour prendre en charge cette recommandation, une analyse des organisations ou entités pertinentes pour la pêche maritime durable en Mauritanie mais qui sont actuellement absentes du GMN a été faite par le Secrétariat national de la FITI. C'est ainsi que d'autres structures ont été admises dans le GMN de la Mauritanie en respectant cependant les dispositions de l'arrêté conjoint n° 0734 du 29 juillet 2022¹ qui décrit la composition générale du GMN.

Le GMN rappelle que dans le passé cette analyse avait été faite.

2.2 Veiller à ce que les procédures de nomination et de remplacement des membres du Groupe multipartite national soient publiques et mises en œuvre d'une manière qui soit largement perçue comme juste, ouverte et transparente.

Compte tenu de la multitude d'organisations de la société civile et de professionnels dans le secteur, le GMN a opté pour une représentation à travers les fédérations nationales affiliées au Patronat. C'est ainsi que pour le renouvellement du GMN des correspondances ont été envoyées aux tutelles leur demandant de désigner leurs représentants au sein du GMN. En retour, certaines structures ont reconduit leur représentant alors que d'autres ont désigné de nouveaux représentants.

Représentants reconduits :

Prénom et Nom	Groupe de Partie prenante
Mme Azza Mint Jiddou	Administration
M. Sidi Mouhamed Adabe	Administration

¹ https://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/arrete_no_734_gnm.pdf



M. Housseinou Bal/ANZF	Administration
M. Sidi Ahmed Abeid	Professionnels
M. Cheikhany Mohamed Beittatt	Professionnels
M. Ahmed Khoubah	Professionnels
M. Simon Zhang/SUN RISE WORK	Professionnels
M. Mohamedou Tijani	Société civile

Nouveaux représentants

Prénom et Nom	Groupe de Partie prenante
M. sidi Ali SIDI BOUBACAR	Président GMN
M. KOITA Abdoulaye/BCM	Administration
M. Mohamed Ould Mohamed CHEIKH	Secteur privé/ Professionels
M. Brahim BOIDAHA/ONG Zakia	Société Civile
M. Jedna Deida	Société Civile/ Journaliste
M. Cheikhany Jules	Société Civile/Ordre des Avocats

Recommandation ; Les correspondances envoyées aux tutelles ainsi que leurs réponses sont publiées sur le site de FiTI Mauritanie :

Lien :

Publier les correspondances échangées en ligne

2.3 Discuter de la possibilité d'une rotation du poste de président du Groupe multipartite national entre les trois groupes de parties prenantes qui font partie du Groupe multipartite national

L'article 4 de l'arrêté conjoint n° 0734 du 29 juillet 2022 ainsi que l'article 7 des TDR du GMN ont déjà déterminé que le Responsable national de la FiTI est le président du GMN. Ainsi, le GMN a estimé que la rotation du Président n'était pas envisageable au plan réglementaire. Par ailleurs, le GMN estime qu'au plan procédural, un Président non membre de l'administrative aurait des difficultés à convoquer les représentants de l'Administration. Cependant,

conformément à l'article 7 des TDR du GMN², il a été désigné un Vice-président appartenant au Groupe de la société civile par consensus lors de la réunion de préparation de la 2^e validation .

C'est ainsi que le **Monsieur M. Cheikhany Jules** est devenu le Vice-président du GMN pour une période d'un an renouvelable

Recommandation ; Produire une note du HRF sur la désignation du Vice-Président et la publier en ligne.

2.4 Proposer au GMN et sélectionner avec son approbation, des observateurs (tels que des Organisations internationales de développement et des partenaires basés en Mauritanie) qui seront invités à rejoindre et à assister aux réunions du GMN, conformément à ses TDR

Des échanges ont eu lieu au sein du GMN par rapport à la possibilité d'inviter en tant qu'observateurs des Organisations internationales de développement et des partenaires basés en Mauritanie à assister aux réunions du GMN.

Le GMN a estimé que les observateurs permanents au nombre de 5 sont déjà déterminés par l'arrêté du GMN (article 3). Il a cependant déjà approuvé la possibilité d'inviter des Organisations internationales de développement et des partenaires aux réunions du GMN pour leur expertise en fonction des questions traitées.

Recommandation : Publier les procès-verbaux des réunions sur la page du GMN

3. Mise en œuvre de l'action corrective 3

Action corrective 3. Le Ministère de tutelle de la FITI doit fournir un soutien administratif et opérationnel au GMN – sous la forme d'un Secrétariat National de la FITI dédié. A cet effet, le ministère de tutelle de la FITI doit, d'ici fin août 2023 :

² l'article 7 des TdR du GMN prévoit que le Président (Responsable national) est nommé par Ministère de tutelle. Un **Vice-Président** est désigné par consensus et de manière tournante au sein des autres groupes de Parties prenantes pour une période d'un an.

3.1 Veiller à ce que le Secrétariat national de la FITI dispose de ressources financières et humaines dédiées et suffisantes pour fournir un soutien administratif et opérationnel au GMN

Le GMN souligne qu'avant le transfert du Ministère de tutelle vers le MPEM, Il a été sollicité un budget pour la FITI. La procédure de décaissement était fastidieuse avec l'ancien ministère de tutelle et finalement le GMN n'a pas pu accéder à ces fonds. Des échanges ont également eu lieu au sein du GMN pour la mobilisation interne de fonds ; il avait été émis l'idée d'allouer une part des exportations de poisson au GMN pour l'appuyer dans son fonctionnement. Cela n'a pas aussi été concrétisé. Le GMN souligne également que le Secrétariat international de la FITI n'a pas appuyé le financement des activités du GMN. Le GMN a aussi tenté d'approcher certains partenaires; mais leurs procédures ne permettaient pas de prendre en charge tous les membres du GMN lors des réunions sans compter le fait que le système de financement à travers des partenaires n'était pas durable, de son point de vue.

Recommandations :

1. Le secrétariat a été invité à préparer un draft de Plan d'action chiffré du GMN (triennal) insérer lien
2. Une requête a été transmise au MPEM (rédiger la requête)

3.2 Faciliter un processus participatif pour définir les responsabilités et les besoins en ressources du Secrétariat National de la FITI, qui doit non seulement prendre en compte les exigences du processus de mise en œuvre de la FITI (telles que décrites dans les sections AC du Standard de la FITI), mais également intégrer les points de vue et les attentes du Secrétariat National de la FITI et du GMN concernant un tel soutien opérationnel

Le GMN a élaboré une fiche de suivi des recommandations des rapports FITI (cf. Annexes)

4. Mise en œuvre de l'action corrective 4

Action corrective 4. Le GMN doit formaliser une approche garantissant que les informations publiées dans le cadre du processus de mise en œuvre de la FITI contribuent à l'élaboration de politiques durables, à une surveillance efficace, à la responsabilité et aux débats publics.



4.1 D'ici décembre 2023, le Groupe multipartite national doit mener des activités de communication et de renforcement des capacités entre les parties prenantes nationales, régionales et internationales. Ces efforts devraient également rechercher et construire des liens plus solides avec d'autres institutions et efforts pertinents, tels que la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) ou l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI).

Le GMN souligne que des réunions d'information et de sensibilisation sur la FITI ont été menées à Nouadhibou et à Mamghar en 2023. La FNP a également mené des réunions de sensibilisation et d'échanges sur la FITI en 2023. Les rapports de ces activités sont publiés en ligne

Recommandation : Insérer lien

D'autres activités de sensibilisation et d'échanges sur la FITI sont en cours de préparation. A cet effet, une requête pour la tenue d'un atelier de formation des leaders et des Journalistes sur la FITI et les chaînes de valeur a été déjà élaborée par le GMN. Un atelier d'échanges sur la FITI est également en préparation avec l'ADEPA

Recommandation ; Insérer le lien

5. Mise en œuvre de l'action corrective 5

Action corrective 5. Pour assurer la durabilité à long terme du processus de mise en œuvre de la FITI en Mauritanie, le ministère de tutelle de la FITI (par l'intermédiaire du responsable national de la FITI) et le GMN doivent déterminer une stratégie de mobilisation des ressources et de diffusion de l'information à long terme. Pour ce faire, les parties mentionnées ci-dessus doivent d'ici fin décembre 2023 :

- 5.1. Déterminer un budget annuel pour le processus national de mise en œuvre de la FITI et obtenir un soutien financier de ressources gouvernementales ou externes (par exemple des donateurs), tel que le soutien de l'Appui sectoriel fourni dans le cadre de l'accord de partenariat pour la pêche durable de l'Union européenne (cela devrait inclure, entre autres, les coûts annuels du Compilateur de Rapports FITI, frais de fonctionnement annuels du Secrétariat National de la FITI, frais de réunion annuelle du Groupe multipartite national, frais de distribution et de publication ainsi que frais de renforcement des capacités pour**

que les parties prenantes nationales comprennent et s'engagent dans le processus de la FiTI).

Le GMN a préparé un PTA triennal (2024 -2026) chiffré publié sur le site dédié à la FiTI .

Recommandation : (insérer lien)

5.2. Déterminer une stratégie de diffusion de l'information pour garantir que toutes les informations incluses dans les rapports FiTI soient publiées sur les sites Web du gouvernement. Cela doit également concerner la maintenance continue (et éventuellement l'harmonisation) des deux sites Web affichant actuellement des informations relatives à la FiTI – y compris, par exemple, l'harmonisation des informations sur les lois et réglementations actuellement affichées sur les deux sites Web.

Des efforts sont en cours pour améliorer la publication des informations sur les sites web du gouvernement comme l'attestent les différents rapports FiTI du GMN. Un lien fonctionnel a été créé entre le site du MPEM et celui de FiTI Mauritanie.

Des nouveaux liens ont également été créés à partir du site de la FiTI Mauritanie vers les autres sites fournisseurs de données sur la pêche (IMROP, ONISPA, etc).

Recommandation : Créer ces nouveaux liens sur le site de FiTI Mauritanie

Comme tenu des statuts différents des sites du MPEM et du site de la FiTI, le GMN souligne qu'il n'est pas envisageable de présenter les mêmes informations sur les deux sites ; le site dédié à la FiTI fournissant des informations plus détaillées par rapport aux exigences du Standard FiTI. Le GMN, note par ailleurs, que le site du MPEM publie régulièrement les rapports du **Comité technique des Statistiques (CTS)** qui compilent et valident les informations recueillies par les différentes structures. A cet effet, les rapports CTS contribuent à une plus grande crédibilité des informations sur la pêche publiée par le gouvernement.

Recommandation : Concernant la maintenance du site de la FiTI Mauritanie ; rendre le site accessible à tous, et l'actualiser.

VI. Discussions/ Débats

- La Profession a souligné qu'elle a réalisé des activités de sensibilisation auprès des pêcheurs sur FiTI et la dissémination des rapports annuels déjà publié par le GNM.
- Ces activités de sensibilisation se sont déroulées à Nouadhibou (siège FNP et à la Tcharka), à Mamghar.
- Les rapports de sensibilisation seront partagés avec le secrétariat du GNM dans les meilleurs délais
- En ce qui concerne les actions correctives, le secrétaire national de FiTI s'engage à mettre à disposition tous les documents de textes règlementaires du GNM à disposition en vue de leur publication sur le site du GNM ;
- Une ébauche de plan d'actions du GNM et sera complétée et finalisée pour satisfaire à l'élaboration dudit plan d'actions du GNM ;
- Le GNM, avec l'appui du coordonnateur sous régional, va élaborer la note synthèse soulevée dans les mesures correctives.

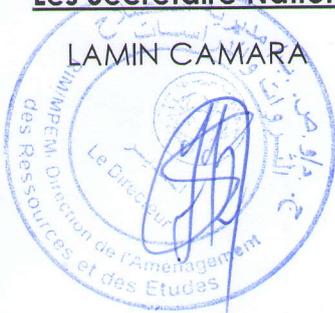
V. Conclusion

La présente réunion du Groupe National Multipartite a permis d'changer sur le bilan de mise en œuvre des recommandations des Rapports FiTI de la Mauritanie, d'en faire l'évaluation et d'identifier et s'accorder sur les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la 2^{ème} validation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Groupe National Multipartite a cloture les travaux de la réunion à 15 heures.

Le Secrétaire National

LAMIN CAMARA



N

Le Président du GNM

Sidi Ali SIDI BOUBACAR



Annexe 1

Ministère des pêches et de l'Economie Maritime

MPEM

Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes(DARE)

Groupe Multipartite National

(GNM)

Atelier de préparation de l'élaboration du 5^{ème} Rapport GNM portant sur les informations de l'année 2023

MPEM, le 06/06/2024

LISTE DES PARTICIPANTS

Noms et Prénoms	Institutions
Elimane Abou KANE	OESP
Christophe BREUIL	CT/MPEM
CAMARA Dramane	Conseiller juridique
Abderrahmane BOUJEMAA	OESP/MPEM
Eida BAMBA	Expert Pêche
Jemal SOULE	MPEM
Sid Ahmed ABEID	Profession/secteur privé
Mohamed El Hafedh EJIWEN	IMROP
Hasni TFEIL	MPEM/ADPPC
Sid' Ahmed REYOUGH	MPEM/ADPPC
Dedah Ahmed BABOU	MPEM/IMROP
Khebouz ELY	MPEM
DIA Amadou	MPEM
Abdelbarka HMETTOU	MPEM
Khoubah Ahmed	Profession/Secteur privé
Sidi med NDEILLA	MPEM
Cheikh Med CHEIKH	Profession/Secteur privé
Boidaha Brahim	ONG/Société Civile
Mohamedou TIJANI	Expert-comptable
Boittat Cheikhany	Profession / Secteur Privé
Cheikhany JULES	Ordre des Avocats
Lamine CAMARA	MPEM
Ahmed Abdel JELIL	MPEM
Ahmed Taleb Moussa	MPEM
Mansour Ndour	Secrétariat Exécutif FIT